



# Le contrat de travail : les nouveautés de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie

APPLICABLE AU  
01/01/2024

SPÉCIALE CONVENTION  
COLLECTIVE NATIONALE  
DE LA MÉTALLURGIE

Découvrir les nouvelles dispositions portant sur la vie du contrat de travail, de sa formation à sa rupture, et leur impact dans votre entreprise.

### OBJECTIFS :

- 1 Identifier les avants/après,
- 2 Comprendre les points clefs /de vigilance,
- 3 Savoir repérer et gérer les problématiques juridiques principales,
- 4 Appréhender les enjeux juridiques des nouvelles dispositions.

### PUBLIC :

DRH, RRH, assistant(e)  
RH et responsable paie.



**Durée : 1 jour  
(7 heures)**



**Tarif : Consulter  
notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Aucun prérequis

## PROGRAMME :

### Contexte et enjeux :

- Panorama des dispositions actuelles, passage et articulation avec les dispositions nouvelles.

### Sur la formation du contrat :

- Ancienneté et période d'essai : nouvelles définitions, nouvelles durées,
- Focus sur les contrats, périodes d'essai en cours.

### Sur l'exécution du contrat :

- Reclassement pour inaptitude, mobilité géographique... : nouvelles obligations, nouvelles conditions,
- Focus sur les clauses de mobilité en cours.

### Sur les suspensions du contrat :

- Absences maladie/accident (indemnisation complémentaire/ l'articulation avec la prévoyance.../incidence sur les congés payés/le licenciement pour absences prolongées/répétées),
- Congés liés à la parentalité (maternité/paternité/congé pour enfant malade..) et pour événements de famille,
- Focus sur les congés payés supplémentaires.

### Sur la rupture du contrat :

- Démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ en retraite : de nouveaux préavis, nouveaux montants d'indemnités...
- Focus sur les préavis en cours,
- Focus sur la clause de non-concurrence.

### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES  
I. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE •  
LE CONTRAT DE TRAVAIL : LES NOUVEAUTÉS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MÉTALLURGIE